

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>24/06/2019</b>	Dossier complet le : <b>15/07/2019</b>	N° d'enregistrement : <b>2019-4075</b>

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc d'Activités de Beauséjour

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
39b	Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha : => Projet 9,5 ha => Cas par Cas

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un Parc d'Activités principalement destiné à l'accueil d'entreprises artisanales et tertiaires.

Il comprend la création de :

- voies de desserte (10493 m<sup>2</sup>)
- surfaces cessibles (67628 m<sup>2</sup>)
- espaces verts et rétentions eaux pluviales (17293 m<sup>2</sup>)

L'esquisse est présentée en Annexe 4.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet est réalisé dans le but de :

- répondre aux besoins de développement des entreprises locales qui souhaitent rester sur le territoire
- proposer une offre foncière pour les demandes d'implantation futures des entreprises exogènes et endogènes. La future ZAC de Beauséjour sera l'une des seules ZAE sur le « secteur est » de la Communauté d'agglomération à pouvoir accueillir et répondre aux besoins d'implantation des entreprises artisanales.

Ce Parc d'Activité présente une situation géographique stratégique :

- à l'entrée du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz
- à proximité de l'agglomération Nantaise (15 km du périphérique)
- le long de la future voie de contournement de Port St Père (RD751)

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'aménagement reposent sur :

- des terrassements (voiries, espaces de rétention)
- la viabilisation des îlots cessibles (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP)
- des plantations (paysagement des espaces verts, renforcement des haies)
- des travaux de finition (enrobé, marquage au sol, mobilier urbain,...)

Les travaux d'aménagement des parcelles cessibles sont à la charge des futurs acquéreurs. Ils comprendront :

- des terrassements
- la construction des bâtiments et des ouvrages liés à l'activité ainsi que les voies et aires de stationnements
- les raccordements aux branchements (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP)
- des plantations

Le découpage des parcelles se fera à la demande en fonction des besoins des futurs acquéreurs.

Plusieurs tranches de travaux sont prévues (4 tranches prévisionnelles). Le nombre et le découpage des tranches de travaux sera adapté au besoin et au rythme de commercialisation des lots des tranches précédentes.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le Parc d'Activités de Beauséjour pourra accueillir au terme de l'aménagement une trentaine d'entreprises.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une procédure de ZAC.

Il sera également soumis à déclaration au titre du R.214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) :

- rubrique 2.1.5.0. - rejet pluvial
- rubrique 3.2.3.0. - création de plans d'eau (surface cumulée des espaces de rétention).

Les constructions et l'aménagement des lots seront soumis à Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette du projet d'aménagement	9,5414 ha
Surface cessible estimée sur l'esquisse d'avril 2019	6,7628 ha
Surface plancher maximale	< 4,0 ha (estimée à 1,8 ha)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Beau Séjour / La Lande  
RD 751 - Rue de Bellevue  
44710 - PORT SAINT PERE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 7 6' 5 6" 97 Lat. 4 7° 1 3' 2 3" 29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type 1 présente à 650 m en aval du projet (Marais de l'Acheneau)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Port St Père n'est pas concernée par le PPBE 44 qui repose sur des infrastructures du réseau routier national du département supportant un trafic annuel de plus de 6 millions de véhicules. La RD 751 présente au Nord du projet compte cependant parmi les voies bruyantes de catégorie 2 (largeur du secteur affecté par le bruit de 250 m). Le contournement futur au Sud devrait être affecté par le même classement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été établi sur l'emprise de la zone d'étude en novembre 2017 par ECR environnement. Cet inventaire s'est appuyé sur la méthodologie définie par les textes en vigueur. Il a conclu à l'absence de zone humide sur le site. Il est joint en annexe du diagnostic écologique du site joint en Annexe 8 de ce dossier.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais à 200 m du site inscrit du Château de Grandville et de Briord et leurs abords (44 SI 45). Pas de vues entre la zone d'étude et ces monuments.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 1km du site Natura 2000 "Estuaire de la Loire" (ZPS FR5210103 ; ZSC FR 5200621)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements sur le réseau d'eau potable (alimentation en eau des bâtiments et défense incendie).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des terrassements (notamment pour la création des espaces de rétentions et des voiries). Dans la mesure du possible, l'implantation des bâtiments et des chaussées suivra la topographie du site. Tout sera mis en œuvre pour équilibrer les bilans de matériaux et limiter ainsi les incidences environnementales et économiques de ces terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des voiries et des cheminements piétons nécessitera l'apport de matériaux extérieurs au site (empierrement, enrobé,...)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont en majorité constitués à ce jour de cultures (maïs, anciens vignobles,...). Les principaux enjeux naturalistes du site sont (cf. Annexe 8) : - le boisement et la prairie au centre du site - les quelques haies existantes en périphérie ainsi que le cours d'eau au Nord  Le projet : - préserve le boisement et la prairie au Nord et connecte ces espaces sur la haie à l'Est via un espace vert prairial - conforte et renforce les haies à l'Est
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de présenter d'incidence directe sur le site Natura 2000. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été contactée sur la zone d'étude. Les habitats recensés (principalement cultures) sont bien distincts de ceux du site Natura (prairies humides principalement). Les rejets de la ZA ne sont pas non plus susceptibles de présenter des incidences sur ce site protégé (intégration d'ouvrages de rétention des eaux pluviales et évacuation des eaux usées vers la station d'épuration). Le projet n'est pas susceptible de générer des émergences sonores pouvant être perçues sur le site Natura présent à 1 km (et séparé par une voie classée bruyante).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va s'étendre sur des terrains cultivés qui ne sont plus classés en zone agricole au PLU (terrains classés en zone 1 AUe, 2AUe et 2AU dans le PLU actuel, zone destinée à l'urbanisation à court/moyen terme). Précisons que le PLU fait l'objet d'une révision générale en cours. Le zonage de cette révision générale sera établi en cohérence avec le projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est classée parmi les communes à risque sismique modéré (zone 3). Les règles de construction des bâtiments devront suivre les prescriptions associées à cet aléa. La commune est également couverte par l'AZI du Lac de Grand Lieu. Le projet n'est pas concerné par les zones inondables identifiées dans le cadre de cet AZI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas susceptible de présenter un risque sanitaire. Les entreprises susceptibles de s'installer sur site pourraient quant-à elle présenter un certain risque mais elles ne sont pas connues à ce jour. Les activités qui pourraient présenter un tel risque entreront dans le cadre de la réglementation des ICPE et feront l'objet d'une étude spécifique à leur activité. 2 lignes THT traversent le projet. Des prescriptions (dont inconstructibilité) sont fixées pour tenir compte de ce risque.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'une trentaine d'entreprises va générer une augmentation du trafic dans ce secteur. Dans un premier temps et en situation transitoire, la desserte se fera par la rue de Bellevue au Sud (desserte interdite par la RD 751). Dès l'ouverture de la voie de contournement (prévision 2027), la desserte de la zone se fera par l'ancien tronçon de la RD 751 au Nord.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une zone d'activités est susceptible de générer des émissions sonores liées : - au trafic routier - aux activités pratiquées sur la zone Les mesures mises en œuvre pour limiter les émissions sonores auprès des habitations riveraines sont présentées en Annexe 7. Le projet vient s'implanter à proximité d'une voie routière classée bruyante, le long d'une future voie à fort trafic.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas source de nuisances olfactives. Au regard de la destination principale de la zone (artisanat), il est très peu probable que le site soit concerné par un tel enjeu (nous ne connaissons cependant pas à ce jour les entreprises susceptibles de s'installer sur zone).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et l'espace. Certaines entreprises peuvent également être source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des candélabres seront implantés en accompagnement de la voirie. Les luminaires utilisés disposeront d'un faisceau dirigé vers le sol et les espaces à éclairer de manière à limiter la pollution lumineuse (boules à facettes à exclure). Les entreprises ont tendance à sécuriser leur établissement en utilisant des éclairages. Une sensibilisation de ces futurs acquéreurs sera effectuée afin de limiter le recours à cette solution de sécurisation et limiter ainsi la pollution nocturne. Rappelons également que la gestion de l'éclairage est cadrée par l'arrêté ministériel du 27/12/2018.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux rejets dans l'air sont issus des gaz d'échappement. Il peut également y avoir des rejets produits par les entreprises du site (mais non connus aujourd'hui).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront évacuées, après transit dans des bassins de rétention, vers le ruisseau présent au Nord-Est du site. Ce dernier est un affluent de l'Acheneau qui se jette en Loire (SAGE Estuaire de Loire).  Les bassins de rétention seront aménagés de manière à favoriser l'abattement des pollutions chroniques et la possibilité de confiner d'éventuelles pollutions accidentelles.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestiques du projet seront évacuées par un réseau séparatif à créer vers la station d'épuration du Grand Fief. En partant d'un ratio théorique de 10 EH/ha aménagé, la charge peut être évaluée à un maximum de 70 EH. La station est en mesure de recevoir cette nouvelle charge (d'après le bilan de fonctionnement 2017, la station était à 70% de sa capacité nominale, soit encore 1000 EH disponibles). D'après ce même bilan, la station est conforme en équipements et en performance.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront la production d'un certain nombre de déchets de chantiers qui seront gérés par les entreprises productrices.  Les entreprises qui vont s'installer sur la zone seront également productrices de déchets. Le ramassage des ordures ménagères sera réalisé au porte à porte par la communauté de communes qui a en charge cette compétence.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'évolution de l'occupation des sols, le projet va engendrer une mutation du paysage et des perceptions paysagères. Afin d'intégrer au mieux ce parc d'activités vis-à-vis des habitations existantes au Sud et à l'Est, une zone verte tampon sera créée à l'interface de ces deux zones. Cette bande verte de 10 à 15m sera plantée de bosquets et arbres, en complément des tronçons de haie déjà existants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont classés en zone à urbaniser mais sont toujours pour parti cultivés. Dans le cadre de la vente, le bail agricole sera rompu et des indemnités d'éviction seront réglées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du code de l'environnement = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau).

Cependant, le projet va se réaliser conjointement à la création de la voie de contournement de Port St Père. Ce projet va faire l'objet d'une autorisation environnementale unique et d'une évaluation environnementale. Les dossiers réglementaires de cet aménagement ne sont pas encore déposés à ce jour et il est donc difficile d'évaluer avec finesse les incidences cumulées de ces deux projets. Néanmoins, au regard des éléments en notre possession (emprise prévisionnelle et nature du projet), la création de la future voie permettra indirectement d'améliorer la desserte de la zone d'activités et ainsi, de diminuer les circulations rue de Bellevue (accès de la zone d'activités se fera à terme par l'ancienne RD751). Le parc d'activités bénéficiera d'un effet vitrine généré par cette future voie qui longera la zone d'activités sur toute sa façade Sud-Ouest. L'esquisse de la zone d'activités à tenu compte des distances d'inconstructibilité de cette future voie (un dossier Loi Barnier va être déposé pour permettre une réduction de l'espace non constructible et limiter ainsi la perte de foncier). Ces deux aménagements vont engendrer des modifications de l'occupation des sols importantes.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La conception de l'esquisse du projet a tenu compte des enjeux naturalistes du site : préservation de toutes les haies, du boisement et de l'étang central, de la prairie attenante, du ruisseau au Nord et de sa ripisylve (qui ont été ressortis du périmètre du projet). L'aménagement prévoit d'interconnecter ces différents milieux par la création de haies intégrées aux espaces verts. Une bande végétalisée de 10 à 15 m de large est créée en bordure Est de la zone d'activités. Cette dernière permet de limiter les impacts visuels et sonores de la zone sur les habitations présentes au Sud-Est. Elle contribue également à compléter la trame verte du site et reconnecte le boisement central aux habitats présents dans l'axe de la vallée au Nord. La commune est sollicitée depuis plusieurs années par de nombreux artisans qui souhaiteraient s'installer sur la commune mais ne disposent pas de foncier adapté. La zone d'activités permettra de répondre à ce besoin. Compte-tenu de ces attentes, la construction de la zone d'activités sera initiée avant le lancement des travaux de la future voie de contournement et la desserte se fera dans un premier temps par la rue de Bellevue. Il s'agira d'une situation temporaire (5-10 ans). Dès que la voie de contournement sera mise en service, l'accès à la zone d'activités se fera par le Nord ce qui permettra de réduire la circulation sur la rue de Bellevue. Le projet intègre également des espaces de rétentions. Ces derniers seront aménagés de manière à faciliter leur intégration paysagère et ainsi, leur affecter des fonctionnalités autres que strictement hydraulique. Les rejets respecteront la réglementation actuelle.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ayant intégré les enjeux environnementaux dans sa conception, il ne semble pas justifié d'engager une évaluation environnementale. Par ailleurs, la procédure de ZAC engagée permet de recueillir l'avis et la participation du public dans le cadre de la concertation.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Mesures mises en œuvre pour réduire les émergences sonores vers les habitations voisines
Annexe 8 - Diagnostic naturaliste du site
Annexe 9 - Corridors écologiques après projet

## 9. Engagement et signature

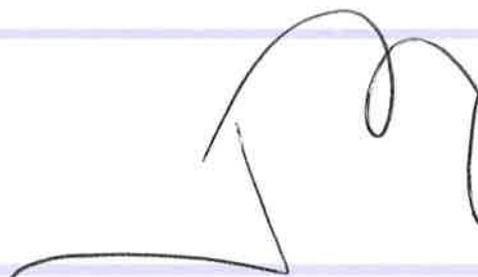
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 10/05/2019

Signature

 **PORNIC**  
**agglo**  
PAYS DE RETZ 

